

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

Fin des quotas, un an après – un fiasco pour les producteurs de lait

Au 1^{er} avril, une année se sera écoulée depuis l'abolition, par le monde politique, des quotas laitiers baptisés par les experts jargonnant, le règlement des quantités de lait garanties. Cette mesure visant la libéralisation du marché laitier en UE s'est, en si peu de temps, révélée être une erreur qui entrera dans l'histoire.

A elles seules, les répercussions à court terme de cette décision sur le marché laitier européen et sur les revenus des producteurs de lait sont dramatiques. Les agriculteurs exercent leur nouvelle « liberté » et produisent sans compter. Le marché n'est, depuis belle lurette, plus en mesure d'absorber les excédents. Alors que les stocks ne font que gonfler, le prix du lait versé aux agriculteurs est en chute libre. La situation ne s'aggrave pas seulement chez nous, elle est de portée mondiale ! Déjà, les représentants des laiteries envisagent de prochainement passer sous le seuil fatidique des 20 centimes. Au final, un tel plongeon hypothèque la survie d'innombrables agriculteurs. Dès à présent, il apparaît clairement que les éleveurs de cheptel laitier en UE ont subi, en 2015 et 2016, un manque à gagner d'au moins 30 milliards d'euros comparativement aux deux années précédentes. A l'époque, le prix du lait était, dans une certaine mesure, encore suffisant même s'il était loin d'être mirobolant.

Dès aujourd'hui, l'EMB mène des entretiens avec d'importants décideurs politiques dans le but, le cas échéant, de mettre sur les rails d'autres mesures qui brideraient, de façon contraignante et limitée dans le temps, la production laitière. Cet effort s'accompagnera certainement d'autres actions publiques, fortes et mémorables de la part des producteurs laitiers. Le temps des expérimentations fastidieuses est révolu, il convient désormais de passer résolument à l'action. Enfin !

Romuald Schaber (Président de l'EMB)

EMB Bulletin Avril 2016

- Le Conseil Agriculture préconise un renoncement volontaire à des livraisons – mais uniquement à un degré insuffisant
- De la situation en Allemagne
- Le marché européen du lait : Rehaussez le prix du lait de deux centimes par kilo en investissant 0,34 centimes pour soutenir l'arrêt de production – ou versez un centime pour obtenir une hausse de prix de 5 centimes !
- Droits de production de phosphates aux Pays-Bas
- Le Commissaire européen et le Ministre « vivent sur une autre planète »
- Merci ! - Campagne de dons pour une mini-laiterie au Burkina Faso
- Vous pouvez nous trouver sur Facebook

Contact

EMB - European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935
Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org

Le Conseil Agriculture préconise un renoncement volontaire à des livraisons – mais uniquement à un degré insuffisant

En effet, une coordination centrale aurait une grande importance. Une réduction volontaire des volumes uniquement à l'échelon des organisations de producteurs et des coopératives ne peut EN AUCUN

CAS stabiliser le marché du lait.

Les ministres de l'Agriculture, réunis à Bruxelles hier, ont adopté des mesures en faveur du secteur du lait. Un aspect positif est que les politiques ont enfin compris que c'est à la surproduction à l'échelle européenne que l'on doit s'attaquer pour résoudre le problème. Pour cela, ils souhaitent recourir à un renoncement volontaire à des livraisons. Cela fait des lustres que l'European Milk Board recommandait une telle solution. Les agriculteurs européens se sont longtemps battus pour une réduction des volumes. Malheureusement, les mesures qui viennent d'être adoptées ne sont qu'un cautère sur une jambe de bois et la réflexion n'a pas été menée jusqu'au bout.

Il est évident que des mesures visant à augmenter les volumes d'intervention et un renoncement à la production à caractère ponctuel ne permettront pas de désamorcer une situation dramatique ni, par conséquent, d'empêcher l'effondrement des prix. L'augmentation du volume de production au cours des mois qui viennent va vite réduire à néant les effets potentiels que ces mesures seraient susceptibles d'avoir. « Ce n'est pas ainsi que l'on mettra un terme à la crise sur le marché du lait, a déclaré le président de l'EMB, Romuald Schaber. « Nous avons tout récemment reçu des informations, par exemple en provenance d'Allemagne, en vertu desquelles des producteurs ne recevraient plus que 21 cents par kilo pour leurs livraisons de février. Ce n'est pas avec des mesures aussi timorées que l'on parviendra à stopper une fois pour toutes la tendance à la baisse. »

Certes, en particulier, si la mesure de la gestion volontaire des volumes qui doit être mise en œuvre conformément à l'article 222 de l'OCM 1308/2013 par des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles et qui doit maintenant être étendue aussi aux coopératives est bel et bien pétrie de bonnes intentions, elle présente cependant de graves lacunes. Le problème est en l'occurrence que la gestion des volumes n'est pas coordonnée de façon centralisée à l'échelle de l'UE et que, par conséquent, elle ne peut pas entraîner une détente sur la totalité du marché. En outre, on regrette l'absence d'une limitation des volumes vers le haut pour tous les producteurs pendant la durée du renoncement volontaire à des livraisons. Le résultat en sera que l'effet positif de la réduction des volumes dû au renoncement à des livraisons va immédiatement être réduit à néant en vertu de l'accroissement de la production par d'autres producteurs.

Si l'on laisse carte blanche aux organisations de producteurs et aux coopératives pour décider si elles doivent ou non participer à une réduction de la production, la disponibilité s'avérera très variable. On en a eu des exemples en Suisse, où des organisations de producteurs participantes ont perdu une partie de leurs membres, car ceux-ci ne devaient pas s'attendre à des restrictions de la production en s'affiliant à d'organisations alternatives.

On doit une fois pour toutes mettre fin à cette tendance, au sein de la Commission et du Conseil, à élaborer des solutions irréfléchies. C'est la totalité du marché du lait européen qui est confrontée à un problème. Et c'est bien pourquoi les mesures doivent être coordonnées aussi à l'échelle de la totalité du marché.

La responsabilisation face au marché doit incomber à chaque producteur pris individuellement. Cela veut dire que, dans le cas d'une prescription de réduction volontaire de la production à l'échelle de l'UE, c'est à chaque producteur de lait pris individuellement qu'il incombera de décider s'il veut produire moins avec le bonus proposé. Si, au bout de trois mois au plus tard, on ne peut pas constater d'effets de réduction effective des volumes, il faudra réduire la production à l'échelle de l'UE par le biais d'obligations efficaces.

De la situation en Allemagne

Une année après l'abolition des quotas, les prix du lait cru poursuivent leur chute libre. Cette crise laitière persistante prive les producteurs de lait de revenus. La perte de valeur ajoutée chiffrée à plus de 6 milliards d'euros pour le seul territoire allemand atteste de l'urgence d'agir.

En janvier, le prix producteur du lait à 4,0 % de matières grasses et 3,4 % de protéines avoisinait 27,45 centimes. Selon les tous derniers pronostiques de Fonterra, la crise laitière ne se résorbera pas en 2016 et il est même annoncé un prix du lait frôlant les 20 centimes le kilo. La première laiterie en Allemagne verse déjà aujourd'hui un prix de 21,00 centimes aux producteurs. La constitution de stocks privés de beurre est passée à 7 564 tonnes de 2015 à 2016 et depuis le 1^{er} janvier 2016, 5 315 tonnes de lait en poudre ont été affectées à l'intervention en Allemagne seulement. Chaque semaine, ces chiffres ne font que grimper.

La laiterie Berchtesgadener a, au début du mois de mars, envoyé un courrier incendiaire à ses membres. Cet envoi déplore les trop grandes quantités de lait livrées à la laiterie, qui ne peut écouler de tels volumes et exige donc de ses fournisseurs de réduire les livraisons.

Le parti social-démocrate (SPD) a déposé une demande de labellisation « Weidemilchlabel » (ou lait des pâturages) en Bavière. L'objectif de cette mention est de soutenir les laiteries en valorisant un marché haut de gamme pour les produits laitiers et le lait provenant d'animaux élevés au pré et de préserver et développer la création de valeur en milieu rural. Cette demande a été catégoriquement rejetée par la CSU (Union socio-chrétienne) sous le prétexte qu'il existe déjà trop de labels.

Le BDM a, cette année, repris ses activités là où il les avait laissées l'année dernière. Des rencontres se multiplient donc avec les élus mais aussi avec les membres sous la forme de soirées pour les éleveurs laitiers. Le 14 mars 2016, une telle soirée a été organisée sous un chapiteau à Reutberg et a réuni plus de 500 participants. Lors de ces rencontres, les échanges fusent concernant la politique erronée et les actuelles pistes de solution. Ces rencontres nous donnent également l'occasion de tenter de présenter le concept de gestion de crise.

Ralf Kainer, BDM

Le marché européen du lait : Rehaussez le prix du lait de deux centimes par kilo en investissant 0,34 centimes pour soutenir l'arrêt de production – ou versez un centime pour obtenir une hausse de prix de 5 centimes !

Le secteur dans sa totalité s'accorde pour appeler à une réduction des livraisons de lait dans le souci de provoquer une hausse du prix du lait, puisqu'à l'instar des éleveurs laitiers danois, vous ne pouvez patienter jusqu'à

une reprise de la demande.

Dans ce contexte, l'association nationale des éleveurs laitiers danois (Landsforeningen af Danske Mælkeproducenter) a commandé des calculs auprès de l'analyste néerlandais Mark Voorbergen, anciennement salarié à la Rabobank et désormais Voorbergen Consultancy. Ses calculs démontrent sans ambiguïté qu'une réduction de la production européenne ou, plus précisément, une réduction des fournitures à l'exportation à partir de l'UE aurait une incidence significative sur le prix d'acompte du lait. L'UE produit au

moins 30 à 35 % de l'approvisionnement mondial.

En 2013 et 2014, la production européenne a progressé de 6,5 % au total et les prévisions pour 2016 annoncent une augmentation de 1,6 % de la production en Europe. Si la hausse moyenne n'avait atteint que 2 % annuels, les calculs de Mark Voorbergen démontrent que la production aurait été de 1,7 % inférieure en 2016 et que le scénario aurait donné un prix moyen européen de 29 centimes et non de 27 centimes, selon les projections de

Mark Voorbergen.

Soit un prix d'acompte du lait de 2 centimes supérieur en conséquence d'une réduction de livraison de 1,7 %. Pas besoin de vous faire un dessin, c'est une affaire juteuse. Les mesures d'appui pour un arrêt volontaire de la production nécessiteraient un investissement de 20 centimes par kilo pour un total approximatif de 2,8 milliards de kilos à retirer du marché. Sans grever aucunement le budget de l'UE, le secteur laitier serait capable de payer seul les aides au renoncement et de gagner, malgré tout, 1,7 centimes.

Le même calcul peut être répliqué pour une augmentation annuelle de la production de 1 % pour les années 2014, 2015 et 2016 ; dans ce cas de figure, la production européenne aurait été, au total, de 7,5 milliards de kilos inférieure. Par conséquent, le cours aurait avoisiné environ 32 centimes et non les 27 centimes désormais attendus. Soit une différence de 5 centimes. Si le secteur laitier octroyait lui-même le soutien à l'arrêt de production, 1 centime par kilo de lait suffirait et le bénéfice net se monterait à 4 centimes par kilo.

Tout le monde pourrait sortir gagnant d'une telle opération d'aide au renoncement. Un élément fait toutefois défaut : L'UE doit adopter des instruments afin d'imposer le renoncement à tous. Cependant, qui ne participerait pas à une affaire juteuse ? Simultanément, les éleveurs laitiers qui souhaitent quitter, avec un ou deux ans d'avance, le ruineux secteur laitier et ses prix ridiculement bas pourront empocher le pactole pour leur départ à la retraite.

Un montant équivalent aux 500 millions d'euros alloués par l'UE en septembre pour financer les aides en temps de crise aurait pu permettre l'achat de 2,5 milliards de kilos ou aurait juste suffi à financer une augmentation de 2 % du prix d'acompte du lait. Cette opération aurait assaini le marché contrairement à l'aide financière inférieure à 0,3 centimes (500 millions d'euros/160 milliards de kilos) et à la poursuite du déséquilibre sur le marché.

Les aides à l'arrêt constituent la forme de régulation de marché la moins restrictive qu'on puisse imaginer. Ce processus conserve le marché intact tout en l'assainissant. Les achats d'intervention font peser une menace bien plus grave sur le marché libre. La marchandise est retirée du marché aujourd'hui mais elle continue de peser lourdement sur les prix car il faudra bien, à une date ultérieure, revendre les stocks. En plus, l'intervention maintient également active une production non-rentable, qui est, de toute façon, condamnée à cesser par la volonté du marché.

Sur la base des calculs avancés ci-dessus, l'association nationale des producteurs de lait danois enjoint le ministre danois de l'environnement et de l'alimentation, Esben Lunde, à reconsidérer le point de vue du Danemark en matière d'intervention et de mesures pour l'arrêt de production et la réduction des livraisons dans la filière laitière. Un ralentissement des faillites et des ventes forcées en cours actuellement au Danemark est nécessaire.

Kjartan Poulsen, LDM Danemark

Droits de production de phosphates aux Pays-Bas

Le poisson d'avril le plus long jamais organisé aux Pays-Bas, ce canular baptisé « dès le 1^{er} avril 2015, libre à vous de traire ce que vous voulez » a pris fin le 3 mars 2016 avec l'introduction d'un nouveau système de quotas pour les producteurs de lait et entrera dans l'histoire comme le mauvais tour le plus coûteux joué aux éleveurs laitiers hollandais.

© creativ commons

Conditions d'exemption

En 2002, le gouvernement hollandais négociait des conditions d'exemption avec la commission « nitrates » à Bruxelles. Il était décidé que le secteur de l'élevage néerlandais ne dépasserait point la production de phosphates recensée pour l'année 2002, à savoir 172,9 millions de kilos.

Peu de temps après l'abolition des quotas laitiers pourtant, la production de phosphates en lien avec l'élevage dépassait bel et bien ce plafond en raison de l'accroissement du cheptel laitier. Le 2 juillet 2015, l'annonce était publiée de l'octroi de « droits de production de phosphates » aux éleveurs laitiers. Le 3 mars, M. Martijn van Dam, Secrétaire d'Etat néerlandais auprès du Ministère des Affaires économiques (dont relève l'agriculture) expliqua, dans une lettre adressée au Parlement, les modalités d'application qu'il envisageait pour ce nouveau système de quotas. Par ailleurs, il apparut clairement à la lecture de ce courrier que le Secrétaire d'Etat déclinait toute responsabilité quant à la mauvaise gouvernance opérée par le Ministère des Affaires économiques au cours des dernières années.

Responsabilité

Après avoir exercé de lourdes pressions politiques en faveur de l'abolition des quotas laitiers tout en se gardant d'adopter les règlements nécessaires pour prévenir le dépassement du plafond de production des phosphates, le gouvernement hollandais apparaît directement responsable des problèmes causés par son indifférence.

Conséquences légales

La production de phosphates doit être réduite de 4 % dans la filière laitière. Afin de conserver sa dérogation actuelle, le gouvernement hollandais doit désormais agir avec rapidité pour éviter que « Bruxelles » ne prenne des mesures. Toutefois, le Secrétaire d'Etat suggère le déploiement d'un système générique de réduction dès 2017 afin de garantir son achèvement avant le 1^{er} janvier 2018. (Les agriculteurs qui abandonnent l'activité verront leurs droits de phosphates réduits d'au-moins 10%).

De l'avis du DDB, cette initiative vient trop tard. A la mi-2016, le gouvernement hollandais devra présenter à la commission « nitrates » un rapport concernant l'exemption actuelle. Si les Pays-Bas ne sont pas en mesure de tenir leurs engagements, ils seront confrontés à un problème juridique.

Les efforts de redressement au travers d'une réduction générique en 2017 viendront ainsi trop tard et ne suffiront pas à convaincre « Bruxelles » que le gouvernement hollandais a pris toutes les mesures nécessaires pour tenir ses engagements légaux comme convenu.

Le paysage du secteur laitier est appelé à changer aux Pays-Bas. A cause de la mauvaise gestion opérée par les gouvernements, l'industrie laitière et certains groupements dits d'intérêts réunissant des producteurs laitiers qui, aveuglés par l'appât du gain, ont irrémédiablement saccagé notre secteur.

Sieta van Keimpema, Présidente du conseil des éleveurs laitiers hollandais (Dutch Dairyman Board)

Le Commissaire européen et le Ministre « vivent sur une autre planète »

© wikimedia commons

Italie.

Prix du lait : En l'espace de 18 mois, les producteurs de lait ont subi un manque à gagner de 30 milliards d'euros, dont 1 milliard pour la seule

Communiqué de presse de l'APL, 15 mars 2015

Le conseil d'administration du European Milk Board discute aujourd'hui des mesures qu'il conviendrait de prendre au vu de l'actuelle crise de la filière laitière. De même, les producteurs confrontent leurs témoignages quant à la tragédie économique qui se joue dans les exploitations de divers pays où les prix versés aux producteurs ont, au cours des derniers mois, opéré un net recul, entre autres, imputable à la hausse des volumes. Des mesures strictes s'imposent pour prévenir l'effondrement du secteur. Les producteurs européens ont subi un manque à gagner de 30 milliards, dont 1 milliard pour la seule Italie!

Notre organisation suggère les actions suivantes :

1. Mise en place d'un cadre pour un solide regroupement de l'offre, surtout dans les régions dépourvues d'une appellation d'origine protégée (A.O.P.) mais où, à l'heure actuelle, 40% du lait italien est produit.
2. Installations industrielles pour une diversification de l'offre, avec un fort parti-pris pour la recherche et l'innovation dans l'offre de nouveaux produits.
3. Soutien aux marques qui transforment exclusivement du lait italien ainsi qu'aux projets sectoriels garantissant la traçabilité des produits.
4. Plan de financement d'avances (à des taux favorables) sur les versements quinquennaux au titre de la PAC, avec participation du système bancaire et appui aux garanties publiques.
5. Analyse des marchés avec certification des coûts de production pour les producteurs.

Au niveau national, voici nos propositions :

1. Agence de surveillance du marché du lait qui dispose d'outils d'intervention afin de pouvoir garantir un prix du lait qui tienne compte des coûts de production réels pour chaque filière distincte de valorisation.
2. Création d'une appellation d'origine protégée pour le lait (A.O.P. pour le lait italien) et pas seulement pour les produits transformés.
3. Limitation des aides nationales et régionales aux laiteries qui transforment exclusivement du lait italien.
4. Marquage des fromages et des spécialités fromagères italiennes s'appuyant uniquement sur les matières premières (lait cru et lait pasteurisé). Rendre plus difficile l'utilisation de produits chimiques dans la fabrication de produits dérivés sans lait.
5. Campagne de sensibilisation pour la promotion de la valorisation des denrées alimentaires lors de l'achat et de la consommation de produits laitiers.
6. Révision des plans de production du Grana Padano et du Parmiggiano Reggiano dans le but d'augmenter la production de fromages à affinage long et donc de stabiliser la situation critique du marché.
7. Abolition du fonds de réserve laitier et non-prélèvement de 70% des montants dus au titre du superprélèvement pour la campagne laitière 2014/15.

Au niveau européen, nous revendiquons, entre temps, le déploiement du « programme de responsabilisation face au marché » suggéré par le European Milk Board (EMB).

Nous nous déclarons opposés aux propositions de l'Union européenne en matière de système de double prix et de primes à l'abattage.

Merci ! - Campagne de dons pour une mini-laiterie au Burkina Faso

A ce jour, nous avons récolté, sous forme de **dons**, un total de **1 210€** afin de soutenir une petite laiterie au Burkina Faso, pays de l'Afrique de l'Ouest. Nous vous adressons donc un énorme merci ! En collaboration avec Oxfam-Solidarité, le projet de soutien d'une mini-laiterie à Ouahigouya était lancé en 2015.

© wikimedia commons

L'objectif est d'apporter une assistance technique et financière destinée à promouvoir le développement de la production laitière locale. Notre financement contribuera notamment à l'achat d'une petite camionnette pour la collecte et la livraison du lait et de machines et de matériaux de conditionnement.

En outre, l'échange entre les éleveurs laitiers burkinabés et belges est un point essentiel de l'initiative. De son côté, la laiterie s'engage à créer un fonds qui a vocation à soutenir d'autres mini-laiteries de la fédération et à transmettre le savoir-faire technique acquis.

Vous pouvez poursuivre vos dons au projet et envoyer un signal : Nous avons à cœur de soutenir la production laitière locale en Afrique et ne voulons pas l'étouffer par des exportations !

Un clic, un don

Numéro de compte :

IBAN : BE42 3630 5233 2954

?BIC: BBRUBEBB

?Communication : Burkina Faso

Titulaire du compte : Milcherzeuger Interessengemeinschaft asbl

Erwin Schöpges, MIG Belgique

Vous pouvez nous trouver sur Facebook

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-avril-2016.html>